

|                          |                        |       |   |
|--------------------------|------------------------|-------|---|
| REPUBLIQUE FRANCAISE     | ANNEE                  | 2023  |   |
| DEPARTEMENT DU GERS      | N° séance              | 03    |   |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération        | 017   |   |
| COMMUNE DE LECTOURE      | Nomenclature « actes » | 7.1.2 | Décisions budgétaires<br>Compte administratif |

DEPARTEMENT  
DU GERS  
...  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

7

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

**N'ont pas pris part au vote :** M. Xavier BALLENGHIEN

**Secrétaire :** M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Budget Annexe Lotissement - Proposition d'approbation  
du Compte de Gestion 2022**

**RAPPORTEUR** : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Madame l'Adjointe au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion établi par le Comptable public de la Collectivité retrace tous les mandats et les titres effectués par la Commune sur le budget Lotissement.

| Libellés                  | Recettes | Dépenses   | Résultats de l'exercice |
|---------------------------|----------|------------|-------------------------|
| Section d'investissement  |          | 357 758,50 | - 357 758,50            |
| Section de fonctionnement | 0        | 0          | 0                       |

#### La section de fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement présentent un résultat égal à 0 €.

#### La section d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement présentent un résultat déficitaire de 357 758,50 €.

Les dépenses d'investissement correspondent au report du résultat 2021 pour 357 758,50 €.

Ces résultats sont en conformité avec le compte de gestion du Trésorier Municipal qui a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, les opérations d'ordre et les soldes figurant au bilan 2022.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le Trésorier Municipal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire, en précisant que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal;

  
Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉSANGLES

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

  
Le Maire,  
Xavier BALLEGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 AVR. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

transmis au Contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2023

